

# LA ROSELENDE

LA MONTÉE CYCLO AU CORMET DE ROSELEND

24.05 2026

2 DÉPARTS  
BOURG ST MAURICE  
BEAUFORT

## REGLEMENT

### Article 1 : Organismes

Les Arcs Bourg Saint Maurice Tourisme ainsi que l'Office de Tourisme d'Arêches-Beaufort, ci-après dénommé « les organisateurs » organisent le dimanche 24 mai 2026 la montée cyclotouriste dénommée « La Roselende ». Cet événement gratuit est destiné aux amateurs de cyclisme, VAE et/ou Gravel VTT, aux passionnés de vélo et de nature.

### Article 2 : Descriptif de la cyclotouriste

La Roselende se déroule sur une route fermée et réservée aux deux-roues non motorisés. Elle emprunte la route du Cormet de Roselend, au départ de Beaufort jusqu'à Bourg Saint Maurice ou vice versa, de Bourg Saint Maurice jusqu'à Beaufort, en passant par le Cormet de Roselend. 8h30 : ouverture de la route à la manifestation cycliste.

Montée conseillée avant 10h30.

Un ravitaillement en eau et produits du terroir est prévu au niveau du Cormet de Roselend.

Réouverture de la route aux véhicules à 12h.

La portion de route sera fermée à la circulation pour tout véhicule motorisé sur la D902 et la D925 de 8h30 à 12h sur :

De Bonneval (alt. 1 070m - Bourg Saint Maurice) au croisement de la D925 et la route d'accès du lieu-dit Les Cernix (alt. 900m - Beaufort)

Les portions de route en aval de ces 2 points sont sur route partagée entre véhicules motorisés et cyclistes.

La montée du Cormet de Roselend à vélo depuis

Bourg Saint Maurice (840 m) représente:

Distance : 19,3 km

Altitude du Cormet de Roselend : 1 968 m

Dénivelé : 1 128 m

Pente moyenne : 6%

Pente maximum : 8,5%

Cotation Tour de France® : hors catégorie

La montée du Cormet de Roselend à vélo depuis

Beaufort (738 m) représente :

Distance : 20,3 km

Altitude du Cormet de Roselend : 1 968 m

Dénivelé : 1 230 m

Pente moyenne : 6,04%

Pente maximum : 9,6%

Cotation Tour de France® : 1ère catégorie

### Article 3 : Chronométrage

Ce rassemblement cycliste ne donne pas lieu à un chronométrage ni à un classement au temps. En y participant, vous atteste sur l'honneur de votre capacité et aptitudes physiques à réaliser votre montée.

### Article 4 : Respect du code de la route • Sécurité et secours

Les concurrents devront impérativement se conformer aux règles de circulation du code de la route : rouler sur la partie droite de la chaussée ; pour la descente sur Bourg Saint Maurice et le retour vers Beaufort: contrôler leur vitesse et rester maître de leur trajectoire.

Le port du casque (modèle homologué à « coque rigide ») tout au long de l'épreuve est obligatoire. Les voitures suiveuses ne sont pas autorisées. Les bicyclettes devront répondre à la seule condition d'être menées à la force musculaire, en cas d'utilisation de Vélo à assistance électrique ils doivent impérativement répondre aux normes établies par la FFC et FFM, se reporter à l'article 7.

Tout départ avant l'heure annoncé ne sera pas encadré par une fermeture administrative de route, ainsi vous serez susceptibles de croiser des véhicules motorisés lors de votre montée.

Nous vous indiquons de rester vigilants, si vous souhaitez redescendre après l'heure de réouverture administrative de la route. Vous seriez également susceptibles de rencontrer et être dépassés par des véhicules motorisés.

Une équipe de secours est prévue sur l'organisation et sera prête à intervenir en cas de besoin.

Pour information, une zone blanche sans réseau téléphonique existe entre Bonneval et le Plan de la Lai.

Des bénévoles seront présents sur différents points du parcours pour informer les secouristes et l'organisation en cas de besoin de secours.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident durant les horaires de la montée cyclotouriste précédemment citée.

### Article 5 : Conditions d'inscription

Rassemblement libre et ouvert à tous, licenciés et non licenciés, mineurs sous l'autorité de leur responsable légal. Les inscriptions gratuites ne sont pas obligatoires, mais elles pourront se faire en ligne via le site internet de l'événement.

### Article 6 : Assurance

Les organisateurs de La Roselende, souscrivent une assurance responsabilité civile pour l'ensemble de ses événements. Il incombe aux participants de vérifier leurs assurances et il relève de leur responsabilité de souscrire les assurances leur apportant les garanties « Responsabilité civile » et/ou « Individuelle Accident ». Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages matériels ou physiques, ou de vols qui pourraient survenir en conséquence de cette manifestation. Chaque participant doit être obligatoirement assuré (assurance accident et responsabilité civile). Une assurance bris de matériel est conseillée.

### Article 7 : Type de velo

Chaque participant atteste que les vélos utilisés dans le cadre de cet événement sont bien des vélos "classiques" ou vélos à assistances électriques au sens de la Directive 2002/24/CE du 18 mars 2002 définissant les conditions à respecter pour qu'un VAE soit considéré comme un cycle et non comme un cyclomoteur, à savoir :

1. La mise en route du moteur est conditionnée uniquement par le pédalage et doit se couper dès que l'on arrête de pédaler. Il faut donc obligatoirement un capteur de pédalage.
2. L'assistance électrique doit se couper à 25 km/h, le vélo pouvant rouler plus vite sans l'intervention du moteur.
3. La puissance nominale du moteur doit être de 250 watts maximum.
4. Le moteur doit se couper dès que l'on actionne au moins un des freins.

### Article 8 : Photographie et Audiovisuelle

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que les participants donnent leur accord aux organisateurs et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement La Roselende, pour utiliser leur image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises lors de cet événement, sauf s'ils s'y opposent (opposition à l'utilisation des images à signifier formellement par courrier à l'attention de l'Office de Tourisme Arèches-Beaufort - monsieur le directeur - 120 rte du Grand Mont - 73270 Arèches) Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de La Roselende ou la pratique du vélo sur le territoire de la commune de Beaufort sous toutes ses formes (films vidéo, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.).

### Article 9 : Protection des données personnelles

En soumettant ce formulaire au départ de Beaufort:

J'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler si je le souhaite. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Arèches-Beaufort afin de vous informer sur notre destination. Elles sont conservées par nos soins pour la durée nécessaire à l'exécution de nos obligations légales et contractuelles. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à [gestion-web@areches-beaufort.com](mailto:gestion-web@areches-beaufort.com) et ce, en justifiant de votre identité. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité <https://www.areches-beaufort.com/politique-de-confidentialite>.

### Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à la Roselende implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute décision des organisateurs sera sans appel. Tous les différends qui pourraient intervenir seront réglés par les organisateurs.